



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 22

Membres présents: 18

Suffrages exprimés: 22

République Française

Délibération N° 2020-02  
Conseil Municipal du 29 Janvier 2020**DATE DE CONVOCATION** : 23 Janvier 2020**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON – M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – N. ARILLA - P. ORMECHE - S. HIBON-MINET – P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU – F. SARDIN**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : M. THINON-CLERC donne pouvoir à J.P. SIMON – K. GAI donne pouvoir à E. GARNIER – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI – S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: M. THINON-CLERC – K. GAI – K. PERROIS – S. LABROUSSE**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. VILLEGER**OBJET : PARTICIPATION AU CENTRE DE LOISIRS DE L'AILAN POUR LA PÉRIODE DU 03/11/18 AU 31/10/19****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** la délibération n° 2019-124 du 11 décembre 2019,**VU** les statuts de l'Association Intercommunale pour les Loisirs et les Activités Nature (AILAN),**CONSIDÉRANT** que le versement de la participation communale autorise le bénéfice d'une aide venant en déduction des factures faites aux parents d'enfants castelnoviens, au regard du nombre de présence réelle des enfants,**CONSIDÉRANT** les listes établies par l'AILAN des enfants ayant fréquentés le centre de loisirs pour la période du 3 novembre 2018 au 31 octobre 2019,Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **PAR 22 VOIX POUR** :

- ✓ De participer financièrement aux activités de centre de loisirs organisées par l'AILAN pour les usagers castelnoviens à hauteur de 5 € par enfant et par jour de présence réelle pour l'accueil de loisirs, à hauteur de 3 € par enfant par jour de présence réelle le mercredi,
- ✓ D'attribuer une participation à l'AILAN de 7 365,00 € pour la période considérée,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents aux versements de ces participations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le signataire

Le Maire

Jean-Louis LEVESQUE